

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Roger GUITOU - Christian LALANDE  
Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAUDI

Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY- Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS - Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER - Serge BORIES

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

N°2012-087 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2012

Le procès verbal de la séance du 05 septembre 2012 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 05 septembre 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Roger GUITOU - Christian LALANDE  
Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY- Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS - Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER - Serge BORIES

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

N°2012-088 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012 pour l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Gourdon pour la couverture d'un terrain de tennis,

Proposition est faite d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : «Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Gourdon pour la couverture d'un terrain de tennis », et « SCIC Initiatives Environnement : attribution d'une subvention pour les actions d'information et de sensibilisation des scolaires au titre de l'année 2012 »

Ces points seront abordés en fin de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide l'ajout des points «Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Gourdon pour la couverture d'un terrain de tennis », et « SCIC Initiatives Environnement : attribution d'une subvention pour les actions d'information et de sensibilisation des scolaires au titre de l'année 2012 » à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Roger GUITOU - Christian LALANDE  
Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY- Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS - Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER - Serge BORIES

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

### N°2012-089 : MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2012 - CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Il est proposé de solliciter une participation de chaque association utilisatrice à hauteur de 24% du coût des prestations inscrites dans le marché initial et un supplément de 58% du montant des avenants pour les associations utilisatrices qui en ont bénéficié, la Communauté de Communes conservant 71,4% du coût global de la prestation à sa charge.

Ainsi, les contributions des associations utilisatrices seraient les suivantes, pour l'ensemble des prestations mises en œuvre durant l'année 2012 :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation	Coût à charge de l'association (24%)	Coût à charge de l'association (58%)	Coût total à charge de l'association	Coût à charge de la CCQB
Comité des fêtes Concorès	du 14 au 18 juin	4 305,60 €	1 033,34 €	-	1 033,34 €	3 272,26 €
Comité des fêtes Gourdon	du 21 au 25 juin	478,40 €	114,82 €	-	114,82 €	363,58 €
Comité des fêtes Costeraste (Gourdon)	du 6 au 7 juillet	3 839,16 €	921,40 €	-	921,40 €	2 917,76 €
Comité des fêtes Montamel	du 14 au 15 juillet	3 839,16 €	921,40 €	-	921,40 €	2 917,76 €
Comité des fêtes St Projet	du 20 au 22 juillet	3 695,64 €	886,95 €	-	1 233,79 €	3 059,85 €
		598,00 €	-	346,84 €		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Association marchés fermiers St Chamarand	29 juillet	1 459,12 €	350,19 €	-	350,19 €	1 108,9€
Comité d'animation culturelle Uzech les Oules	du 28 au 29 juillet	1 794,00 €	-	1 040,52 €	1 040,52 €	753,48 €
Comité des fêtes Vitarelles (Gourdon)	du 4 au 5 août	2 242,50 €	538,20 €	-	1 301,25 €	2 256,85 €
		1 315,60 €	-	763,05 €		
Comité des fêtes Peyrilles	du 4 au 6 août	2 380,04 €	571,21 €	-	571,21 €	1 808,3 €
Comité des fêtes Beauregard	du 11 au 13 août	2 972,06 €	713,29 €	-	713,29 €	2 258,77 €
Mairie Soucirac	15 août	1 672,01 €	401,28 €	-	401,28 €	1 270,73 €
Comité des fêtes Lamothe- Cassel	18 août	1 662,44 €	398,99 €	-	398,99 €	1 263,45 €
Comité des fêtes Payrignac	du 18 au 19 août	1 400,00 €	336,00 €	-	336,00 €	1 064,00 €
Comité des fêtes St Germain du Bel Air	du 24 au 27 août	1 506,96 €	361,67 €	-	673,83 €	1 371,33 €
		538,20 €	-	312,16 €		
Comité des fêtes Dégagnazès (Peyrilles)	du 7 au 9 septembre	3 109,60 €	746,30 €	-	1 530,16 €	2 930,92 €
		1 351,48 €	-	783,86 €		
Comité des fêtes St Cirq Souillaguet	28 octobre	1 423,24 €	341,58 €		341,58 €	1 081,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>41 583,21 €</b>	<b>8 636,62 €</b>	<b>3 246,43 €</b>	<b>11 883,05 €</b>	<b>29 700,16 €</b>

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériel de réception, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé, la Communauté de Communes prenant en charge 71,4% du coût et les associations utilisatrices contribuant à hauteur de 24% du coût inscrit au marché et 58% des avenants et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Roger GUITOU - Christian LALANDE  
Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY- Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS - Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER - Serge BORIES

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

#### **N°2012-090 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CONVENTION D'ALLOCATION DE LOGEMENT TEMPORAIRE**

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L851 du Code de la Sécurité Sociale (article 1 de la loi n°91-1406 du 31 décembre 1991), est attribuée une allocation logement temporaire (ALT) dont le montant est défini selon la capacité d'accueil de l'aire. Pour mémoire, le montant versé à la Communauté de Communes au titre de l'année 2012 est de 34 966,80 €.

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise sur la Commune de Gourdon et à transmettre à la CAF du Lot et aux services de l'Etat des statistiques d'occupation de la structure.

Par délibération du 11 juillet 2007, le Conseil Communautaire a donné son accord pour signer la convention liant l'Etat à la Communauté de Communes. La convention a été renouvelée quatre fois, pour une durée d'un an, lors des séances du Conseil Communautaire du 18 décembre 2008, du 16 décembre 2009, du 27 octobre 2010 et du 26 octobre 2011, par voie d'avenants.

Il convient de renouveler cette convention, sans en changer les termes. Il est proposé d'établir un avenant n°5 validant la convention au titre de l'année 2013 dans les mêmes conditions.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'avenant n°5 relatif au renouvellement de la convention d'allocation logement temporaire dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Roger GUITOU - Christian LALANDE  
Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY- Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS - Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER - Serge BORIES

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

#### **N°2012-091 : MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE - INTEGRATION DE LA COMMUNE D'USSEL**

Dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, la Communauté de Communes avait soumis à la CDCI, un amendement prévoyant l'intégration de la Commune d'Ussel, qui s'était prononcée favorablement et à plusieurs reprises sur le principe d'une adhésion.

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2012, la CDCI a émis un avis favorable à ce projet de modification du périmètre, repris dans ces termes par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DRCP/2012/097.

« Le projet de périmètre de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane comprend :  
l'ensemble des communes adhérant à la date du présent arrêté à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Commune d'Ussel »

Cet arrêté prévoit aussi que le Conseil Communautaire devra faire connaître par délibération son avis sur le projet de périmètre dans un délai de trois mois, puis que les conseils municipaux de l'ensemble des communes membres, devront en faire de même.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet de périmètre de la Communauté de Communes intégrant la Commune d'Ussel et autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Roger GUITOU - Christian LALANDE  
Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY- Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS - Jean LOUBIERES - Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER - Serge BORIES

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

### N°2012-092 : INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Considérant que seuls les Vice-présidents ayant une délégation de fonctions peuvent percevoir une indemnité,  
Considérant que l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la délibération relative aux indemnités de fonctions doit être accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres concernés,

Considérant l'élection de Madame Nathalie DENIS comme 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge des affaires économiques et du développement local,

Considérant l'arrêté n°2012-73, en date du 10 septembre 2012, portant délégation de fonctions à Madame Nathalie DENIS,

Proposition est faite au Conseil Communautaire :

- de verser une indemnité de fonctions à Madame Nathalie DENIS égale à 8,25 % de l'indice brut 1015 soit 313,62 € brut mensuel,
- de modifier le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées (voir ci après),
- d'autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles au versement de cette indemnité.

Identité des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Délégation de fonctions	Indemnité de fonctions brute mensuelle en % de l'indice brut 1015 et en euros
DEVIERS Danielle	Présidente	-	41,25% de l'indice brut 1015 soit 1.568,10 €
DELCAMP Marie-Odile	1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Tourisme et communication	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €
BORIES Serge	2 <sup>ème</sup> Vice-président	Administration générale	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €
BELLY Yvon	3 <sup>ème</sup> Vice-président	Actions sociales	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €
LOUBIERES Yves	4 <sup>ème</sup> Vice-président	Travaux publics et bâtiments	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

DENIS Nathalie	5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Affaires économiques et développement local	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €
MANIE André	6 <sup>ème</sup> Vice-président	Voirie	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €
ALBA-BOUSCASSE Marie-Josée	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Culture et patrimoine	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €
LALANDE Christian	8 <sup>ème</sup> Vice-président	Aménagement de l'espace, environnement et cadre de vie	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €
MAGOT Stéphane	9 <sup>ème</sup> Vice-président	Développement durable	8,25% de l'indice brut 1015 soit 313,62 €

*Les montants bruts mensuels des indemnités de fonctions sont ceux en vigueur au 24 octobre 2012, selon la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Ces montants sont revalorisés en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.*

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le versement d'une indemnité de fonctions à Madame Nathalie DENIS égale à 8.25 % de l'indice brut 1015 soit 313,62 € brut mensuel, valide la modification du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées (voir ci avant), et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles au versement de cette indemnité.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

Arrivée de Nathalie DENIS, Jean LOUBIERES et Serge BORIES

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

N°2012-093 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la notification de la contribution au titre du Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), à hauteur de 5 871 €, pour l'année 2012,

Considérant qu'il convient de prévoir les crédits afférents à cette dépense en section de fonctionnement, chapitre 014 « Atténuations de produits », compte 73925 « Prélèvements pour reversements de fiscalité - Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 5 871 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

### BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	5 871 €			
014-73925 Prélèvements pour reversements de fiscalité FPIC		5 871 €		
<b>Total</b>	<b>5 871 €</b>	<b>5 871,00 €</b>		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 5 871 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues ».

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

N°2012-094 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel informatique, en remplacement des équipements volés au sein de la maison communautaire, dans la nuit du 22 au 23 août 2012, d'une part,

Considérant la nécessité d'équiper informatiquement le nouveau poste créé au sein du service communication, d'autre part,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°27 « Matériel informatique et bureau » sont insuffisants à couvrir cette dépense, d'un montant de 3 781,96 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 3 100 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	3 100 €			
023 Virement à la section d'investissement		3 100 €		
<b>Total</b>	<b>3 100 €</b>	<b>3 100 €</b>		

### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				3 100 €
21-2183-27 Matériel de bureau et informatique		3 100 €		
<b>Total</b>		<b>3 100 €</b>		<b>3 100 €</b>

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 3 100 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues ».

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

### N°2012-095 : ADHÉSION À L'APPUI TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU SYDED AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

Par délibération du 15 décembre 2011, le Conseil Communautaire approuvait l'adhésion au SYDED pour bénéficier de l'assistance à la gestion des contrôles de l'assainissement non collectif des eaux usées.

Cette adhésion était gratuite en 2011, année de transition pour le SATESE suite à sa reprise par le SYDED. Les modalités de financement pour l'année 2012 ont été validées par le comité syndical du SYDED le 13 janvier 2012, et transmises aux collectivités adhérentes fin mars.

L'appui technique mis en œuvre par le SYDED comprend les prestations suivantes :

- Réunions périodiques de coordination et d'échange entre les techniciens
- Pilotage des travaux d'harmonisation
- Gestion de la charte départementale
- Mise à disposition de matériel spécialisé destiné à la localisation des ouvrages enterrés

Le financement de cet appui technique repose sur un versement de 0,32 € HT par installation d'assainissement non collectif présent sur le territoire. Le nombre total d'installations présentes sur le territoire communautaire s'élevant à 2 492 (source : RPQS exercice 2011), le montant de participation pour l'appui technique du SYDED s'élèverait à 797,44 € HT.

Des prestations complémentaires, hors forfait, sont également disponibles selon les besoins du service :

*Interventions ponctuelles (tarifs doublés si installation de capacité > 20 équivalents-habitants)*

Contrôle conception :	145,02 € HT
Contrôle travaux:	96,69 € HT
Diagnostic ou remplacement de techniciens:	72,51 € HT

*Accompagnement à l'organisation d'opérations de réhabilitations groupées*

Forfait minimum incluant 3 jours d'intervention:	700,00 € HT
Journée supplémentaire au-delà de la troisième journée:	500,00 € HT

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 32 votes pour et 1 vote contre (Marie-Chantal LAURENT), approuve l'adhésion à l'appui technique du SYDED à la gestion des contrôles de l'assainissement non collectif, au titre de l'année 2012, pour un coût forfaitaire de 797,44 € HT, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI

Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

#### **N°2012-096 : GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ACHAT DE LIANT POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le marché de fourniture de liant pour les travaux d'entretien et d'enduits arrive à échéance au 31 décembre 2012. Afin de renouveler le marché, le Conseil Général du Lot a saisi la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour constituer un groupement de commande, en application de l'article 8 du Code des marchés publics.

Ce groupement de commande permettra de lancer une consultation unique aboutissant à la création de marchés distincts pour chaque maître d'ouvrage :

- le Département du Lot
- la Communauté de Communes Haute Bouriane
- la Communauté de Communes Quercy Bouriane
- la Communauté de Communes du Pays de Salviac
- la Communauté de Communes Sud Bouriane
- le SIVOM de Limogne en Quercy

Le marché de fourniture en liant de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, valable un an et renouvelable 3 fois, jusqu'au 31 décembre 2016, est un marché à bon de commande, dont le montant est fixé entre un minimum annuel de 38 000,00 € HT et un maximum annuel de 152 000,00 € HT.

Le modèle de la convention de groupement de commande, joint en annexe, a été transmis par les services du Conseil Général du Lot. Cette convention précise que le rôle de coordonnateur échoit au Conseil Général du Lot, ainsi que la charge de l'ensemble des frais matériels de fonctionnement du groupement, à l'exception des frais de publicité qui seront partagés à parts égales entre les membres du groupement.

La Commission d'appel d'offres du groupement devra être constituée de deux membres de la commission d'appel d'offres de chaque maître d'ouvrage, l'un titulaire, l'autre suppléant.

Vu l'avis favorable en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commande et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché issu du groupement de commande pour le choix de l'entreprise qui assurera la fourniture de liant, et désigne deux membres de la Commission d'Appel d'Offres, comme les représentants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane qui siègeront au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, respectivement Monsieur Serge Bories en tant que titulaire et Monsieur Jean Loubières en tant que suppléant.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI

Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

N°2012-097 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ANNEE 2012

La Communauté de Communes a la compétence « création et gestion d'ALSH pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents ». Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture pour les enfants de 6 à 11 ans.

Dans ce cadre, la Commune de Gourdon mettant à disposition de la Communauté de Communes des locaux et du personnel (entretien), une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2012 est joint.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élèvent à 14 102,19 € et les frais de personnels à 15 528,23 € soit un total de 29 630,42 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2011, s'élevaient à 24 733,90 €

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2012, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI

Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

N°2012-098 : CONVENTION DE MISE EN PLACE D'ANIMATIONS AVEC LE COLLEGE LEO FERRE DE GOURDON

Dans le cadre de l'action jeunesse, il est proposé de conclure une convention avec le collège Léo Ferré de Gourdon pour la mise en place d'animations auprès des élèves. Ces actions auront lieu les mardi et jeudi de 13h00 à 14h00, hors vacances scolaires et jours fériés et auront pour but de :

- proposer des jeux,
- favoriser les jeux collectifs et participatifs,
- favoriser l'apprentissage des règles de la vie sociale et la gestion des rapports de force par l'intermédiaire du jeu.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Les inscriptions seront gérées par les services de vie scolaire (cf convention en annexe).

La convention est applicable pour la période du 16 octobre 2012 au 31 décembre 2013.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la conclusion de la convention avec le collège Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves, dans les conditions présentées ci avant, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

**N°2012-099 : CONVENTION DE MISE EN PLACE D'ANIMATIONS AVEC LE LYCEE LEO FERRE DE GOURDON**

Dans le cadre de l'action jeunesse, il est proposé de conclure une convention avec le lycée Léo Ferré de Gourdon pour la mise en place d'animations auprès des élèves internes. Ces actions auront lieu les mercredi de 15h00 à 18h00, hors vacances scolaires et jours fériés et auront pour but de :

- investir le temps libre pour grandir et s'épanouir, contribuer à recréer la convivialité et l'échange dans un tissu social revivifié,
- contribuer à l'éducation de tous en proposant des activités artistiques et culturelles visant l'apprentissage et l'épanouissement dans une dimension individuelle et collective.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Les inscriptions seront gérées par les services de vie scolaire. Néanmoins une adhésion annuelle à la Bicoque sera facturée à la cité scolaire par la CCQB, afin de participer aux frais engendrés par la mise en place des animations. Cette adhésion est proposée au tarif préférentiel de 10,00 € par élève, au lieu de 12,00 € de tarif standard ou 16,00 € pour le « pass jeunes » (cf convention en annexe).

La convention est applicable pour la période du 24 octobre 2012 au 31 décembre 2013.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la conclusion de la convention avec le lycée Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves, dans les conditions présentées ci-avant, et dont le contenu est joint en annexe, approuve la création d'un tarif de 10 €, spécifique pour l'adhésion des élèves internes du Lycée de Gourdon, à La Bicoque, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

N°2012-100 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MULTI-COM POUR L'ANIMATION DE L'ATELIER RADIO DU SERVICE JEUNESSE

Dans le cadre des animations jeunesse au sein de la Bicoque, il est proposé de réaliser des émissions de radio en direct dans les studios d'Antenne d'Oc.

Cet atelier, mené en collaboration avec l'association Multi-Com, a pour but d'initier, tout au long de l'année scolaire, les jeunes aux thématiques suivantes :

- apprentissage du son,
- initiation au reportage,
- apprentissage des différentes fonctions en production radiophonique.

L'association Multi-Com met à disposition de la Communauté de Communes, par convention, le matériel nécessaire de manière gracieuse, ainsi que le personnel d'animation dont seuls les frais de déplacements seront à la charge de la collectivité (cf convention en annexe).

Cette convention sera conclue pour la période du 03 octobre 2012 au 30 juin 2013.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la conclusion d'une convention avec l'association Multi-Com selon les modalités ci-avant proposées, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

#### **N°2012-101 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE « ATELIERS INFORMATIQUES » AU SEIN DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE SAINT PROJET**

Dans le cadre des activités jeunesse autour du multimédia et des usages de l'Internet, il est proposé de conclure une convention avec l'inspection académique pour préciser les modalités d'intervention de l'animateur de l'espace socioculturel de Saint-Germain-du-Bel Air auprès de l'école de Saint-Projet.

L'animateur de la CCQB interviendra auprès de la classe de CM1 pour encadrer et animer les ateliers informatiques en corrélation avec l'enseignant qui conserve la responsabilité pédagogique de l'organisation de cette activité.

Le choix des activités donnant lieu à cette intervention relève de l'équipe pédagogique et devra en conséquence être intégré au projet de l'école et s'inscrire dans le cadre fixé par les programmes.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention avec l'inspection académique pour les interventions d'un animateur de la CCQB auprès de l'école de Saint-Projet, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU -

Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI

Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

N°2012-102 : TAXE DE SEJOUR 2012 - TAXATION D'OFFICE

En séance du 26 octobre 2006, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place la taxation d'office pour les logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour.

La taxation d'office est basée sur une moyenne des recettes perçues par types d'hébergement et par capacité d'accueil.

Par délibération du 10 février 2010, le Conseil Communautaire avait institué une majoration de 50% à cette taxation d'office.

Il est proposé d'appliquer la même majoration de 50 % aux logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2012.

Les recettes de taxe de séjour sont intégralement reversées à l'Office de Tourisme Intercommunal pour promouvoir le territoire.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le taux de majoration de 50 % applicable aux logeurs n'ayant pas fait de déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2012 et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

### N°2012-103 : TAXE DE SEJOUR 2013 - MISE EN PLACE DE LA TAXE ADDITIONNELLE DU CONSEIL GENERAL

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane a mis en place, depuis 2005 (délibération du 18 mars 2005 portant création de la taxe de séjour communautaire, et délibération du 29 mars 2006 portant application de la taxe de séjour au réel), la taxe de séjour sur le territoire, conformément aux articles L.5211-21, L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et selon les modalités suivantes, toujours en vigueur :

La taxe de séjour est applicable du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre de chaque année. Elle est applicable pour chaque hébergement, par personne et par nuitée de location.

Tout hébergement, en démarrage d'activité ou non, est redevable de la taxe.

Chaque logeur perçoit directement le montant de cette taxe en plus de son tarif habituel de location. Le montant de la taxe de séjour au réel doit apparaître distinctement en plus du prix de l'hébergement, sur la facture remise au client.

Sont exonérés de la taxe :

- les enfants de moins de 13 ans,
- les professionnels commerciaux (VRP), les ouvriers de chantiers locaux,
- les familles nombreuses (+ de 3 enfants),
- les bénéficiaires d'aides sociales,
- les mineurs en vacances dans les centres de vacances collectifs d'enfants homologués.

*(Ces exonérations doivent pouvoir être justifiées à tout moment.)*

Les tarifs applicables « taxe de séjour au réel » sont :

Par unité d'accueil, par personne et par nuitée :

- |   |        |
|---|--------|
| - gîte, chambre d'hôtes, meublé, autres : | 0.50 € |
| - camping, village de vacances :          | 0.50 € |
| - hôtel sans étoile :                     | 0.30 € |
| - hôtel un et deux étoiles :              | 0.50 € |
| - hôtel trois étoiles et plus :           | 0.70 € |

Pour permettre de réaliser de nouvelles actions en faveur du tourisme, le Conseil Général, par délibération des 15 et 16 décembre 2011, a décidé d'instituer la taxe additionnelle de séjour, en application de l'article L3333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Cette taxe additionnelle de 10% s'ajoutera aux tarifs fixés par la Communauté de Communes, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2013. La Communauté de Communes sera chargée, comme le prévoit la loi, de recouvrer cette taxe additionnelle selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute.

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> mai 2013 seront donc les suivants :

Par unité d'accueil, par personne et par nuitée :

- gîte, chambre d'hôtes, meublé, autres : additionnelle soit 0,55€	0.50	€	+	10%	de	taxe
- camping, village de vacances : additionnelle soit 0,55€	0.50	€	+	10%	de	taxe
- hôtel sans étoile : additionnelle soit 0,33€	0.30	€	+	10%	de	taxe
- hôtel un et deux étoiles : additionnelle soit 0,55€	0.50	€	+	10%	de	taxe
- hôtel trois étoiles et plus : additionnelle soit 0,77€	0.70	€	+	10%	de	taxe

Les autres modalités d'applications, ainsi que les exonérations, restent inchangées.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 29 votes pour et 4 abstentions (Marie-Chantal LAURENT, Nathalie DENIS, André MANIE, Yvette DELMAS), approuve l'ajout de la taxe additionnelle de 10%, instituée par le Conseil Général, aux tarifs de la taxe de séjour actuellement en vigueur au sein du territoire communautaire selon les modalités exposées ci-avant, et ce à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013, approuve la mise en place de la procédure de recouvrement de cette taxe additionnelle en faveur du Conseil Général selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute, et autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU -

Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI

Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

**N°2012-104 : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – BAIL EMPHYTEOTIQUE**

En séance du 26 mai 2010, le Conseil Communautaire avait validé la conclusion d'un bail emphytéotique pour l'installation de l'Office de Tourisme Intercommunal dans un local situé place de la Libération à Gourdon (parcelle AH 367), pour une durée de 30 ans et un loyer mensuel hors charge de 1000 € indexé sur l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Ces locaux offrent une surface disponible pour l'aménagement du nouvel OTI de 93m<sup>2</sup> pour une surface totale de 133m<sup>2</sup>.

Compte tenu que le local commercial mitoyen devrait se libérer prochainement, il serait opportun de pouvoir en maîtriser la destination.

Une partie de ces locaux pourrait notamment permettre de disposer d'une surface optimale au regard du cahier des charges pour le classement national de l'OTI, selon les dernières normes en vigueur depuis 2011.

En effet, les locaux mitoyens (parcelle AH 368) constituent un ensemble immobilier cohérent avec la parcelle AH 367 (anciennement siège de la Grande Fabrique), et permettraient de porter la surface disponible de 93m<sup>2</sup> à 433m<sup>2</sup>.

Le bâtiment, de par sa situation géographique et sa surface, rendrait l'Office de Tourisme Intercommunal plus visible et accessible aux usagers, tout en permettant d'améliorer la qualité du service rendu.

Afin de pouvoir procéder aux travaux et aménagements nécessaires, il est proposé de conclure avec le propriétaire des locaux un bail emphytéotique pour un loyer mensuel de 1400 € hors charges et une durée de 45 ans.

Etant donné la spécificité du bail, il doit être établi devant notaire.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 25 votes pour, 7 abstentions (Patrick CAPY, Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, Serge LAMOUREUX, Roger GUITOU, Yvon BELLY, Yves LOUBIERES, Patrick MOUDEN) et 1 vote contre (Jean LOUBIERES), valide la conclusion d'un bail emphytéotique avec Monsieur Jean-Claude LASCOUX pour la location de la parcelle AH 368, dans les conditions ci-avant énoncées et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU  
Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI  
Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN  
Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU  
Peyrilles : Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

**N°2012-105 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE 2013 DU PAYS BOURIAN**

Depuis 2011, le Pays Bourian, en partenariat avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy, propose une programmation culturelle à destination des habitants du territoire, hors saison estivale, intitulée « Itinéraires bis ». Cette programmation bénéficie jusqu'en 2013 de financements européens au titre du programme LEADER.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le GAL Bouriane-Causses du Quercy.

Le coût de la saison culturelle 2013 s'élève à 95 000,00 € TTC. Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Régional et du FEADER (programme LEADER) pour un montant respectivement de 28 500 € et 38 000 €. Il reste donc à la charge du GAL la somme de 28 500 € répartis au prorata de la population du PNR et du Pays Bourian, soit 0,63 centimes par habitant.

En 2012, la participation du territoire était de 0,45 centimes par habitant, soit pour la CCQB un montant de 4206,15 €.

Pour 2013, il est demandé un effort supplémentaire pour anticiper l'arrêt des financements européens à compter de 2014, afin de pouvoir maintenir cette action culturelle qui connaît un réel succès auprès de la population, puisque depuis 2011, on a pu dénombrer 5000 spectateurs.

La participation de la CCQB sollicitée par le Pays Bourian s'élève donc à 5 886,93 € pour la saison culturelle 2013.

Cependant, malgré tout l'intérêt que revêt cette action culturelle pour l'attractivité du territoire, le contexte extrêmement contraint pour le budget des collectivités territoriales ne permettra pas de procéder à la revalorisation de cette participation, sans obérer les autres actions et services soutenus par la CCQB.

Aussi, il est proposé de reconduire pour 2013 le même niveau de participation qu'en 2012 pour le financement de l'action culturelle du Pays Bourian, au titre d'Itinéraires bis, à savoir 4 206,15 €.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la participation de la Communauté de Communes au projet de saison culturelle 2013 et autorise le Pays Bourian à en assurer l'animation, approuve la participation de la Communauté de Communes au financement du projet à hauteur de 4 206,15 € et autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI

Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

#### **N°2012-106 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GOURDON POUR LA COUVERTURE D'UN TERRAIN DE TENNIS**

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet aux EPCI à fiscalité propre de déroger aux principes de spécialité et d'exclusivité régissant les relations entre les Communes et les EPCI dont elles sont membres, afin de pouvoir participer au financement d'équipements communaux dont le rayonnement est mis en perspective à l'échelle intercommunale.

C'est dans ce cadre que la Commune de Gourdon sollicite un fonds de concours de la part de la CCQB pour le financement de la couverture d'un terrain de tennis du domaine sportif « d'écoute s'il pleut », par délibération du 26 juillet 2011.

Cet équipement constituera un pôle structurant pour la pratique du tennis notamment par le regroupement des différents clubs de Bouriane présents sur le territoire communautaire.

Cet équipement permettra également à l'école de tennis d'offrir des créneaux d'enseignement supplémentaires, correspondant aux besoins du territoire, et ainsi d'accueillir plus de jeunes.

La fréquentation des courts de tennis du domaine « d'écoute s'il pleut » concerne 160 licenciés (en 2011) qui se répartissent sur 20 communes différentes. (La moitié des licenciés est issue de Gourdon et l'autre moitié se répartit comme suit : 75% autres Communes CCQB ; 15 % CC Haute Bouriane ; 5% Communes du Lot hors CCQB et CCHB ; 5% Communes de la Dordogne).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 200 083 € HT, le reste à charge de la Commune s'élève à 82 051 € HT.

Le fonds de concours sollicité est de 20 008,30 €, soit 10% du coût prévisionnel de l'opération.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'attribution d'un fonds de concours de 20 008,30 € à la Commune de Gourdon pour le financement de la couverture d'un terrain de tennis du domaine sportif « d'écoute s'il pleut » et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 24 octobre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 15 octobre 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Michel CAMMAS - Philippe CAMBOU - Marie Odile DELCAMP - Nathalie DENIS - Roger GUITOU -

Christian LALANDE - Jean LOUBIERES - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Nadine SAOUDI

Montamel : Yves LOUBIERES - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET - Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT - Serge BORIES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Monique CATEL

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH - Georges MARTINOT - Eric BESSIERES - Bruno SABATIER - Marie-Françoise TALAYSSAT

Départ de Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Christian BECQ

**N°2012-107 : SCIC INITIATIVES ENVIRONNEMENT: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

Depuis 2009, le Pays Bourian a souhaité soutenir, en partenariat avec la SCIC Initiatives Environnement, un programme d'information, d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce programme est organisé auprès des écoles maternelles, élémentaires, primaires et des centres de loisirs.

Ces animations sont assurées par une animatrice de la SCIC et sont structurées autour de quatre thèmes dont le choix est fonction des enjeux environnementaux majeurs et des politiques menées en matière d'environnement sur le territoire :

- l'eau,
- la forêt,
- l'éco-construction,
- le jardin.

En accord avec le Pays Bourian, les Communautés de Communes adhérentes sont sollicitées, pour allouer une subvention à la SCIC Initiatives Environnement, au prorata des interventions de la SCIC sur les territoires communautaires, soit pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane un montant de 5 980 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de l'espace, environnement » du 11 avril 2012,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 5 980 € à la SCIC Initiatives Environnement pour l'année 2012 et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS